

Schéma de cohérence territoriale : les élus de Paris Terres d'Envol interpellent la Métropole du Grand Paris

Le 13 décembre 2021, le Conseil de territoire de Paris Terres d'Envol présidé par Bruno Beschizza a adopté une motion afin d'émettre de profondes réserves sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) proposé par la Métropole du Grand Paris et d'exiger une meilleure association de Paris Terres d'Envol dans l'élaboration de ce document stratégique pour l'avenir du Grand Paris.

Réunissant 131 communes et plus de 7,2 millions d'habitants, la Métropole du Grand Paris travaille actuellement sur un Schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCoT) dont la vocation est d'incarner une vision partagée du territoire sur 10 ou 15 ans et de définir la stratégie métropolitaine aussi bien en termes de rayonnement international que d'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Il s'agit d'un document dont les prescriptions s'imposeront au futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Paris Terres d'Envol.

Le Conseil de territoire de Paris Terres d'Envol déplore que ce projet qui sera présenté vraisemblablement lors d'un prochain Conseil métropolitain ne tienne pas compte des spécificités et des préconisations indiquées à de multiples reprises par Paris Terres d'Envol.

Malgré la présence de deux aéroports majeurs internationaux, Paris Terres d'Envol n'a toujours pas été identifié comme la porte d'entrée majeure du Grand Paris et de la France. Notre territoire devrait pouvoir bénéficier, à ce titre, de compensations permettant d'atténuer les contraintes liées à son positionnement et à ses infrastructures de transport et d'intégrer une meilleure qualité environnementale et paysagère notamment le long des grands axes autoroutiers de l'A1 et A3.

Le SCoT devrait également comprendre des dispositions relatives à l'amélioration de la fiabilité du RER B qui verra, même avec la réalisation du CDG Express, une augmentation du trafic voyageur, ainsi que des coupures urbaines trop nombreuses sur notre territoire. Sur la question du logement, nous avons de façon réitérée fait valoir l'urgence d'un rééquilibrage métropolitain en faveur de notre territoire qui, comme l'ensemble de la Seine-Saint-Denis, connaît un fort taux de logements locatifs sociaux. Enfin, les prescriptions du projet actuel ne tiennent pas compte de la préservation de notre tissu pavillonnaire, marqueur identitaire du territoire.

Paris Terres d'Envol partage le même constat que l'ensemble des établissements publics territoriaux de la métropole : l'impérieuse nécessité d'associer plus étroitement les territoires à la démarche. C'est pourquoi ses élus formulent les plus grandes réserves sur ce document qui menace, à terme, notre PLUi et nos grands projets.

Contact presse : Paris Terres d'Envol
presse@paristde.fr – 07 84 26 70 90

Paris Terres d'Envol est un établissement public territorial créé en 2016 dans le cadre la Métropole du Grand Paris (loi NOTRe du 7 août 2015). Situé entre les aéroports Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Le Bourget, il fédère huit villes de Seine-Saint-Denis : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte. Territoire stratégique, il constitue, au nord-est de la capitale, la première porte d'entrée de la France et contribue au rayonnement international du Grand Paris.